

Date :

Autorisation n°

Demande d'autorisation de tir du sanglier

(Article R 424-8 du code de l'environnement)

Je soussigné (*nom, prénom*) :

demeurant à (*adresse complète*)

agissant en qualité de détenteur du droit de chasse
sur la (les) commune (s) de

numéro de matricule plan de chasse grand gibier :

disposant d'un territoire de 5 ha minimum d'un seul tenant défini sur le document
graphique ci-joint (1) sollicite l'autorisation de tirer le sanglier

1. à l'affût (à partir d'un poste fixe surélevé) à partir du 1^{er} juin 2013
2. en battue à partir du 15 août 2013
3. à l'affût (à partir d'un poste fixe surélevé) ou en battue à partir du 1^{er} juin 2013
pour les communes :

AMBLEVILLE, AMENUCOURT, BELLEFONTAINE, CHAUSSY, ENNERY,
HAUTE-ISLE, LA ROCHE-GUYON, L'ISLE-ADAM, LUZARCHES, MAFFLIERS,
MERIEL, VIARMES, VILLIERS-ADAM

Le bénéficiaire de la présente autorisation pourra également tirer le renard.

Ces opérations devront se dérouler **exclusivement dans les zones agricoles et de jour**, soit une heure avant le lever du soleil et une heure après son coucher (heures légales).

Fait à _____, le _____
Signature

Chaque tireur délégué par le titulaire de la présente autorisation devra être porteur d'une copie de cette dernière.
Les sangliers tués devront être munis, sur les lieux même de leur capture, du dispositif de marquage obligatoire
délivré par la F.I.C.E.V.Y.

(1) joindre une carte de délimitation au 1/25 000